

Transport aérien

Air France lance le Boeing 787 "Dreamliner" au Gabon



La directrice d'Air France pour le Gabon, Louise Audyll Ongoum.



La cabine "Affaires" du Dreamliner.

MSM
Libreville/Gabon

Libreville sera ainsi la première destination de la sous-région desservie par le dernier-né des Boeing de nouvelle génération, avec une innovation de taille : les clients pourront désormais accéder à 3 Pass Wi-Fi depuis leurs propres appareils (Smartphone, tablette, ordinateur).

C'EST une première en Afrique centrale. Depuis le 31 mars 2019, Air France a renouvelé son offre dans le ciel gabonais avec deux grandes innovations : l'arrivée du Boeing 787 « Dreamliner » avec Wi-Fi à bord.

La présentation de ces nouveautés dans le programme de vol d'Air France a été faite le 29 mars à Libreville, par la directrice Air France au Gabon, Louise Audyll Ongoum, au cours d'une rencontre avec la presse.

« Nous sommes heureux d'avoir l'opportunité d'offrir à nos clients gabonais l'exclusivité du premier voyage en Afrique centrale du Dreamliner d'Air France. Ce Boeing 787 marque une nouvelle étape dans la modernisation de notre ligne gabonaise », a confié Louise Audyll Ongoum.

Pendant trois mois, Air France proposera donc sur sa liaison Paris-Charles-de-Gaulle - Libreville, le voyage en Boeing 787,

avec une nouvelle offre de connectivité : "Air France Connect". Les clients pourront désormais accéder à 3 Pass Wi-Fi depuis leurs propres appareils (Smartphone, tablette, ordinateur).

Libreville sera ainsi la première destination de la sous-région desservie par Air France avec cet appareil surnommé « Dreamliner », dernier-né des Boeing de nouvelle génération.

Pour les clients de la compagnie, cet appareil réunit un grand nombre d'atouts : une connexion wifi à bord adaptée aux besoins des clients ; des hublots plus grands d'environ 30% par rapport aux avions similaires ; une réduction significative des émissions de CO2 (-20%) ainsi que des émissions sonores ; et la cabine Economy disposera d'un siège plus large (à 44 cm de largeur) et plus d'inclinaison (à 118°).

« Air France dessert le Gabon depuis plus de 72 ans. Au fil du temps, nous n'avons cessé de renouveler notre flotte. Le Gabon a toujours été une destination de choix en Afrique pour Air France. Raison pour laquelle nous souhaitons faire découvrir et tester ce produit déjà très apprécié sur d'autres destinations, à la clientèle gabonaise. Il s'agira de la première liaison commerciale en Afrique centrale d'Air France en Boeing 787 », a indiqué Frédéric Descours, directeur général Air France-KLM pour l'Afrique centrale.



Le nouvel avion d'Air France " Le dreamliner".



Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

COMMUNIQUÉ

AVIS AUX EMPLOYEURS

La Direction Générale de la Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale (CNAMGS) rappelle à l'ensemble des Employeurs que le recouvrement des cotisations sociales est assuré par la **Direction du Recouvrement et du Contentieux (DRC)**, sise au quartier Glass, depuis le 3ème Trimestre 2015.

A cet effet, les employeurs non à jour du versement de leurs cotisations sociales à l'égard de la Caisse, sont priés de bien vouloir régulariser leurs situations respectives, dans un délai d'un (01) mois, à compter de la publication du présent avis.

Passé ce délai, les pénalités suivantes leurs seront appliquées :

- **Majoration pour non déclaration des salaires : 25% de la dernière DTS/Taxation d'office (Art.47 de Ord.0022/PR/2007) ;**
- **Majoration pour paiement tardif : 2% par mois et fraction de mois de retard (Art.44-al.2 Ord.0022/PR/2007).**

Par ailleurs, tenant compte du contexte économique du moment, la Caisse invite les entreprises en sérieuses difficultés à se rapprocher de la DRC pour solliciter des mesures d'accompagnement quant au règlement de leurs dettes sociales.

Cependant, dans le but de garantir la pérennité du système de financement de l'Assurance Maladie Obligatoire, la Caisse entend procéder le cas échéant au recouvrement forcé des sommes dues. Elle se réserve ainsi le droit de requérir le paiement des cotisations sociales notamment par voie **d'Avis à Tiers Détenteur (ATD)**.

Fait à Libreville, le 26 Mars 2019

Le Directeur Général

Renaud ALLOGHO AKOUE



www.cnamgs.ga



Echangez avec nous sur facebook/cnamgs



Caisse Nationale d'Assurance Maladie et de Garantie Sociale

La solidarité a un sens

